



# PROCES VERBAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD, Maire.

Etaient présents :

COCHET Paul, CLAVEL Patrick, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, TROUILLON Sylvain, STEFANI Chiara, SURREAUX Julie

Absents :

BECHET Franck

Pouvoirs :

Néant

Secrétaire de séance : Mr Patrick CLAVEL

Date de convocation : 3 avril 2025

### **I - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, il est procédé au vote d'un président de séance. Mme Françoise MUGNIER est candidate. Elle est élue à l'unanimité.

M. le maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Françoise MUGNIER ;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme Françoise MUGNIER, présidente s'est exécuté du 1<sup>ER</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et 1<sup>ER</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	616 573,36 €	921 671.34€
	Recettes réalisées	207 817.61 €	955 067.92 €
	Restes à réaliser	132 426.00 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire total	644 147.00 €	1 108 954.00 €
	Dépenses réalisées	204 973.41 €	834 652.51 €
	Restes à réaliser	275 736.00 €	0.00 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		2 844.20 €	120 415.41 €
Résultats antérieurs reportés		25 573.64 €	187 282.66 €
<b>Solde (investi.) ou résultat de clôture (Fonct.)</b>		30 417.84 €	307 698.07 €
Différence entre les Restes à réaliser		-143 310.00 €	0.00 €
<b>Résultat cumulé - Excédent/Déficit</b>		-112 892.16 €	307 698.07 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, après l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1° de donner acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° d'approuver le compte financier unique du budget primitif pour l'année 2024.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le compte financier unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'exercice 2024 est donc le premier pour lequel la mairie vote un compte financier unique.

Cette note retrace les informations financières essentielles du compte financier unique, réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## **A – DONNEES DIVERSES**

### **a - Population**

La population INSEE de la commune est stable. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle est de 1006 habitants. Le nombre de résidence secondaire est de 27.

## **b - Personnel communal**

Le personnel communal est composé de 5 agents.

### *Service administratif*

2 agents à temps non complet

### *Service technique*

Entretien des espaces verts : 1 agent à temps complet

Services périscolaires : 2 agents à temps non complet

Les dépenses de personnel représente 20 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement.

## **c - Fiscalité**

Le budget primitif a été approuvé par le conseil municipal le 4 avril 2024. Il a été élaboré sans hausse de la fiscalité locale par rapport à 2023 :

- Taxe foncier bâtie	28.38 %
- Taxe foncier non bâtie	64.71 %
- Taxe d'habitation	11.70 %

Seules les résidences secondaires sont assujetties à la taxe d'habitation.

La fiscalité locale représente 39 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement.

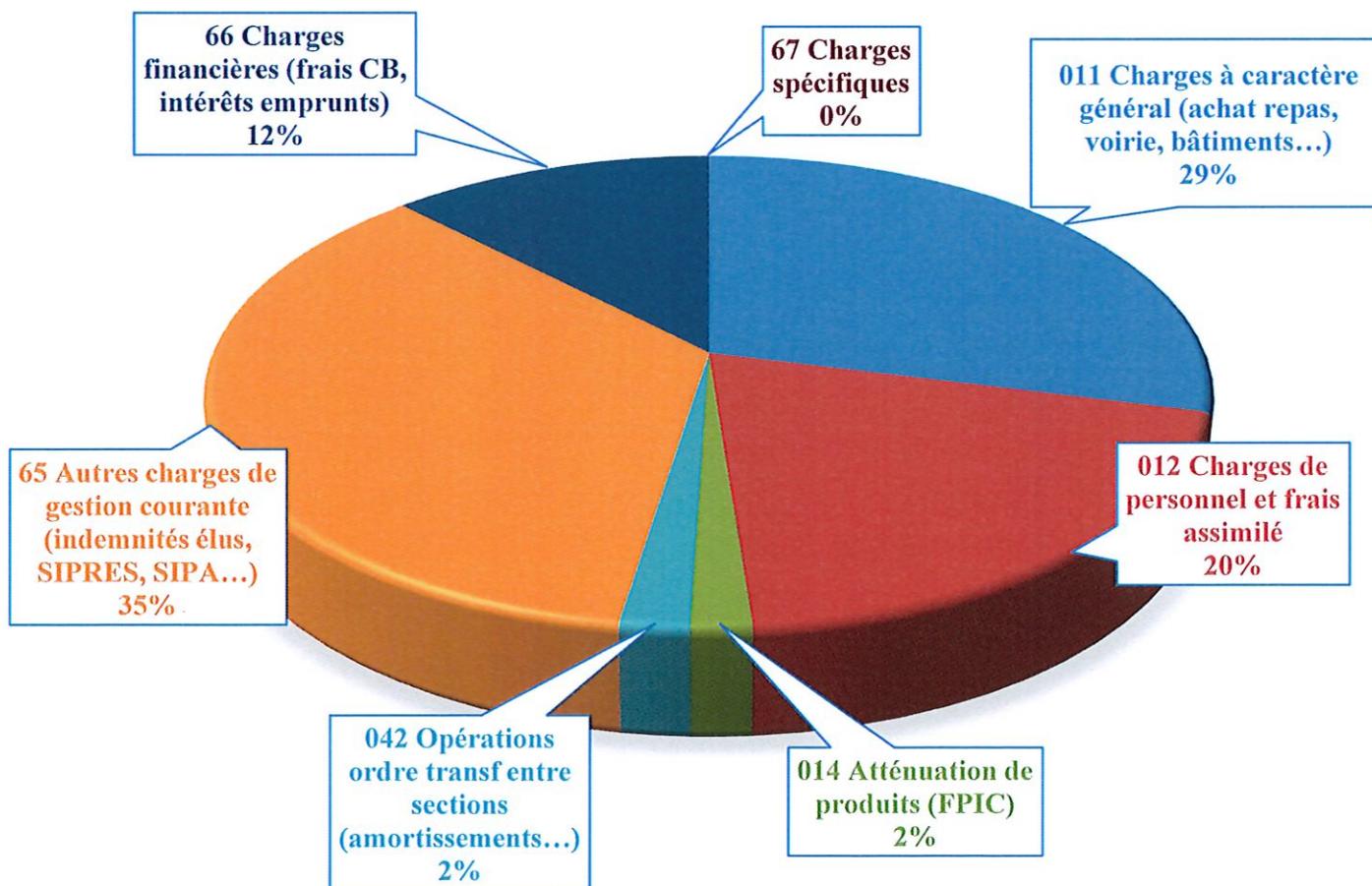
## **B- FONCTIONNEMENT**

L'exercice 2024 génère un résultat de fonctionnement cumulé de 307 698.07 €.

**a. Dépenses de fonctionnement**

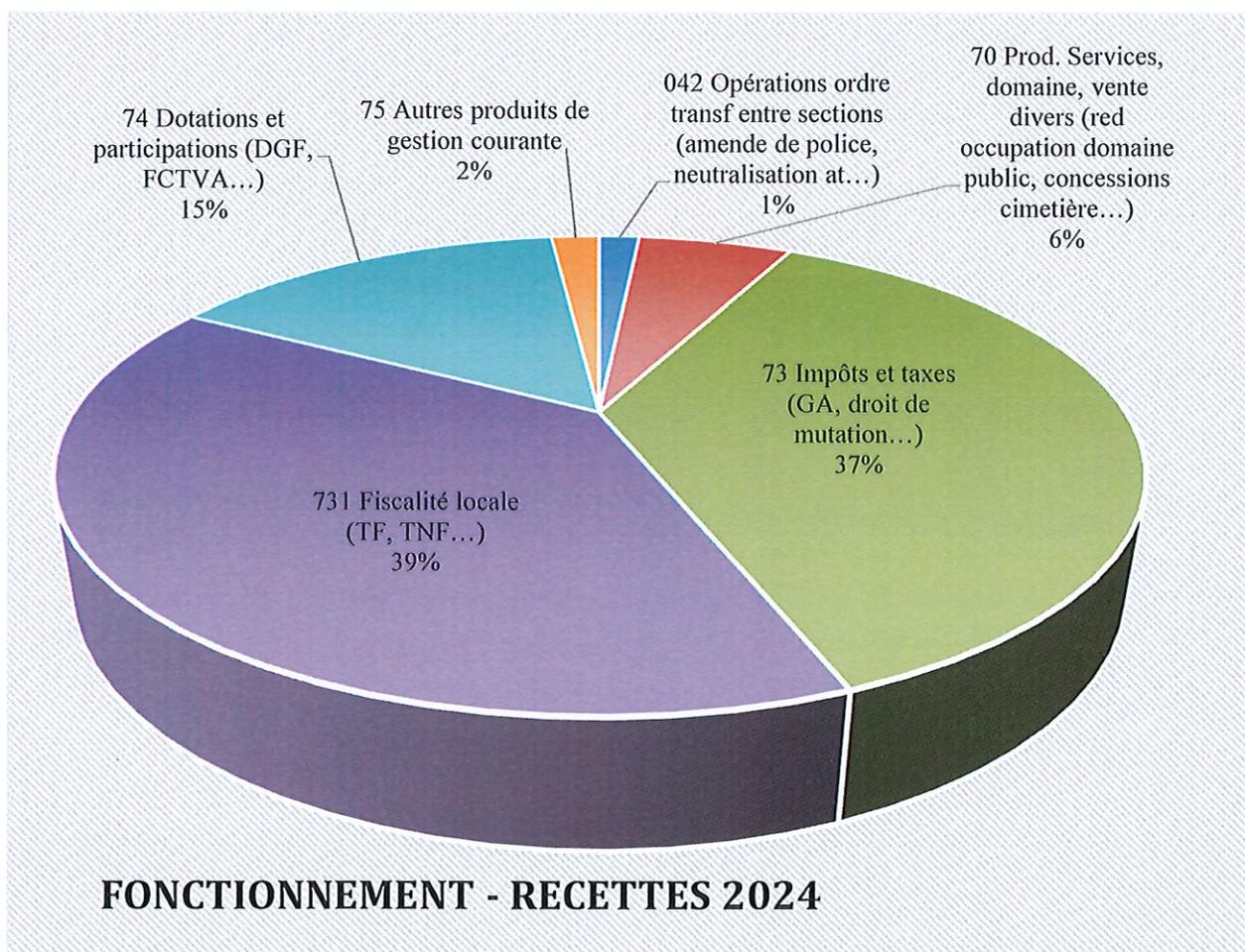
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2024
011 Charges à caractère général	241 925.75 €
012 Charges de personnel et frais assimilé	165 571.25 € €
014 Atténuation de produits	13 909.00 €
65 Autres charges de gestion courante	294 757.72 €
66 Charges financières	101 942.59 €
67 Charges spécifiques	150.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>818 256.36 €</b>
042 Opérations ordre transfert entre sections	16 396.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>834 652.51 €</b>

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES 2024**

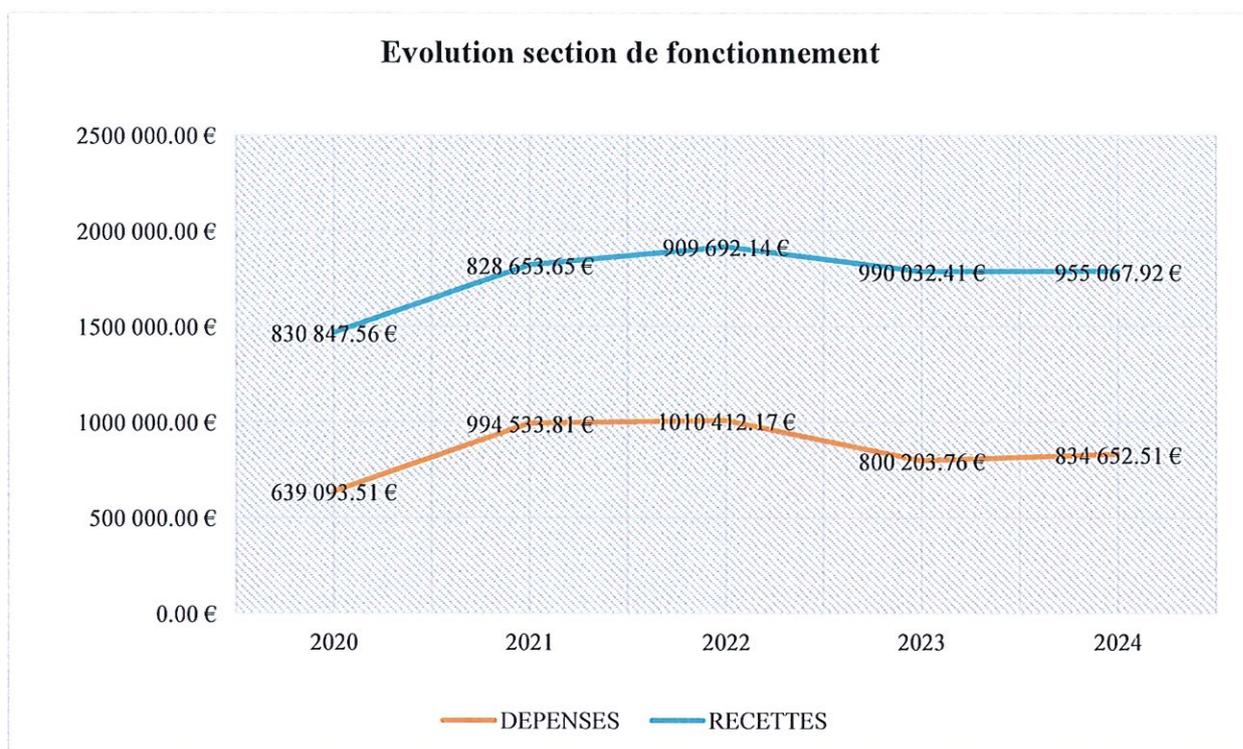


**b. Recettes de fonctionnement**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2024
70 Prod. Services, domaine, vente divers	56 008.51 €
73 Impôts et taxes (sauf 731)	351 473.00 €
731 Fiscalité locale	370 408.55 €
74 Dotations et participations	144 946.20 €
75 Autres produits de gestion courante	17 620.66
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>940 456.92 €</b>
042 Opérations ordre transfert entre sections	14 611.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>955 067.92 €</b>



### c. Evolution de la section de fonctionnement



Le total des dépenses totales de fonctionnement a connu un pic en 2022. Cela s'explique par la dette que la commune doit reverser au Grand Annecy pour le financement du Pôle culturel. Cette dette diminue d'année en année.

Les dépenses de fonctionnement hors la dette ont tendance à augmenter, notamment les charges de personnel dues à l'augmentation de la quotité horaire d'un personnel administratif et de la revalorisation du RIFSEEP.

Les recettes de fonctionnement hors résultat reporté augmente faiblement. On observe en 2024 une baisse des droits de mutation due à la baisse des ventes immobilières, baisse observée dans tout le département de la Haute-Savoie.

### d. Résultat de la section de fonctionnement

**Le résultat de l'exercice 2024** en fonctionnement s'élève à un excédent de **120 415.41 €** contre 189 828.65 € en 2023.

**Le résultat de clôture 2024** (résultat cumulé avec les résultats reportés des années antérieures) quant à lui est de **307 698.07 €** contre 287 282.66 € en 2023.

## C – INVESTISSEMENT

L'année 2024 génère un excédent de fonctionnement de 30 417.84 €.

**a. Dépenses**

<b>DEPENSE D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>CFU 2024</b>
20 Immobilisations incorporelles (hors 204)	35 505.12 €
204 Subventions d'équipement versées	21 955.37 €
21 Immobilisations corporelles	37 303,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>94 763.79 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	36 618.81€
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>36 618.81 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>131 382.60 €</b>
040 Opérations ordre transfert entre sections	14 611.00 €
041 Opérations patrimoniales	58 979.81 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>73 590.81 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>204 973.41 €</b>

Le chapitre 20 comprend les frais d'études de la réhabilitation de l'ancienne école.

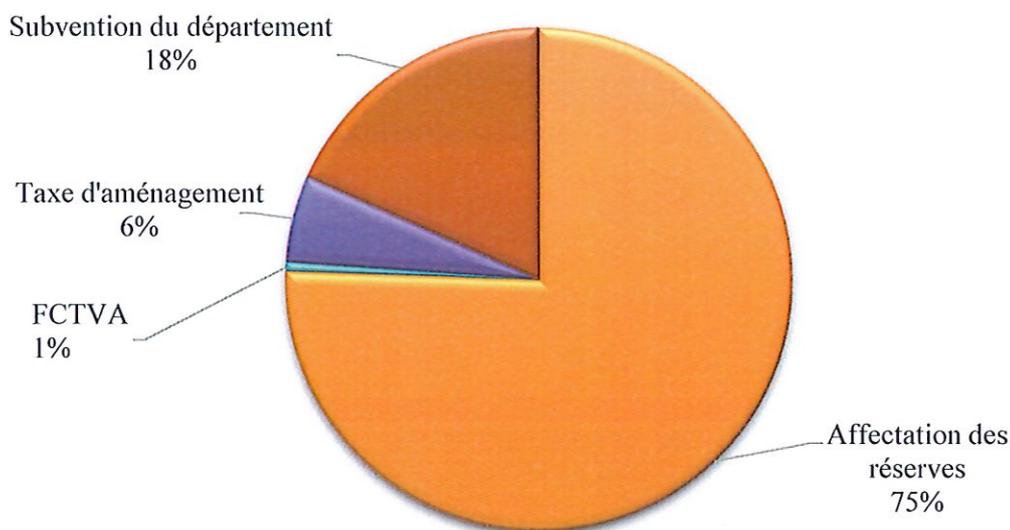
Le chapitre 204 correspond aux frais liés au renforcement électrique de Bocquerat et aux horloges astronomiques.

Le chapitre 21 comprend le remplacement de la porte d'entrée de la mairie et des portes de communication intérieure, les frais liés à la procédure de reprise des concessions du cimetière, le remplacement des ordinateurs de l'école et de l'ordinateur d'un agent communal.

**b. Recettes**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>CFU 2024</b>
13 Subventions d'investissement	24 285.40 €
10 Dotations, fonds divers et réserve	108 156.20 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>132 441.60 €</b>
040 Opérations ordre transfert entre sections	16 396.20 €
041 Opérations patrimoniales	58 979.81 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>75 376.01 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 817.61 €</b>

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT CFU 2024



### c. Restes à réaliser

Fin 2024, les dépenses d'investissement engagées et non réalisées à reporter en 2025 s'élèvent à 275 736.00 €. Il s'agit des travaux de sécurisation de la route des Monts et des études de réhabilitation de l'ancienne école.

Les recettes d'investissement engagées et non réalisées à reporter en 2025 correspondent à des subventions non versées et un emprunt non réalisé. Elles s'élèvent à 132 426.00 €.

## D – ENDETTEMENT DE LA MAIRIE ET EPARGNE NETTE

La commune a deux emprunts :

- d'un montant de 450 000 € qui se termine en décembre 2039,
- d'un montant de 300 000 € qui prend fin en décembre 2040.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 586 490.33 €.

### Evolution de l'épargne nette de la commune depuis 2021 (hors excédent cumulé)

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	814 942.65 €	895 091.14 €	975 421.41 €	940 456.92 €
Dépenses réelles de fonctionnement	977 420.81 €	992 983.51 €	784 151.60 €	818 256.31 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	-162 478.16 €	-97 902.37 €	191 269.81 €	122 200.61 €

Capital des emprunts	35 280.45 €	35 521.56 €	35 764.34 €	36 008.81 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>-197 758.61 €</b>	<b>-133 423.93 €</b>	<b>155 505.47 €</b>	<b>86 191.80 €</b>

## II - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après avoir examiné le compte financier unique et constaté que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 307 698.07 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		120 415.41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		187 282.66 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous		<b>307 698.07 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		30 417.84 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-143 310.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	= D+E	<b>-112 892.16 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	<b>307 698.07 €</b>
<b>1° Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		149 150.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		158 548.07 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

## III - M57 - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2025. Le budget primitif de l'exercice 2025 est équilibré en fonctionnement et en investissement comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2024	%	BP 2025	BP 2024	%
<b>Fonctionnement</b>	1 114 768.00 €	1 108 954.00 €	0.52 %	1 114 768.00 €	1 108 954.00 €	0.52 %
<b>Investissement</b>	1 534 136.00 €	604 347.00 €	153.85 %	1 534 136.00 €	604 347.00 €	153.85 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 648 904.00 €</b>	<b>1 713 301.00 €</b>	<b>54.61 %</b>	<b>2 648 904.00 €</b>	<b>1 713 301.00 €</b>	<b>54.61 %</b>

Monsieur le Maire rappelle que le passage en M57 donne à l'organe délibérant la possibilité de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif « Budget principal » de l'exercice 2025 et autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- ☞ Fonctionnement : 7.5 %
- ☞ Investissement : 7.5 %

#### **Détail du budget :**

Les rémunérations des agents représentent 18 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (2020 : 75 986 € - 2021 : 72 814 € - 2022 : 68 502 € - 2023 : 68 068 € - 2024 : 66 439 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### **Les principales dépenses et recettes prévisionnelles de la section**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	347 894,00 €	Excédent brut reporté	158 548,07 €
Dépenses de personnel	196 050,00 €	Recettes des services	50 790,93 €
Autres dépenses de gestion courante	354 446,00 €	Impôts et taxes	766 789,00 €
Dépenses financières	99 529,00 €	Dotations et participations	137 544,00 €
Dépenses exceptionnelles	200,00 €	Autres recettes de gestion courante	16 385,00 €
		Recettes financières	0,00 €
Atténuation de produits	15 300,00 €	Atténuation de charges	0,00 €

Total dépenses réelles	1 013 419,00 €	Total recettes réelles	1 130 057,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 433,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	14 611,00 €
Virement à la section d'investissement	78 766,00 €		
Provision	150,00 €	Annulation mandats	100,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 114 768,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 114 768,00 €</b>

**La fiscalité :** Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 372 358,00 €.

**Les dotations de l'Etat :** Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 137 544,00 € soit une baisse estimée d'environ 5.11 % par rapport à l'an passé.

#### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	30 417,84 €
Remboursement d'emprunts	36 805,00 €	Virement de la section de fonctionnement	78 766,00 €
Etudes	101 241,00 €	FCTVA	10 452,00 €
Travaux de bâtiments	15 754,00 €	Caution appartements	550,00 €
Terrains	22 520,00 €	Affectation résultat de fonctionnement 2022	149 150,00 €
Travaux de voirie	204 864,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	17 982,00 €	Taxe aménagement	7 300,16 €
Achats de matériel	1 331,00 €		
Subvention d'équipement	54 308,00 €	Subventions	641 964,00 €
Travaux en cours	924 000,00 €	Emprunts	453 103,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 611,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	22 433,00 €
Opérations patrimoniales	140 000,00 €	Opérations patrimoniales	140 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 534 136,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 534 136,00 €</b>

#### Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

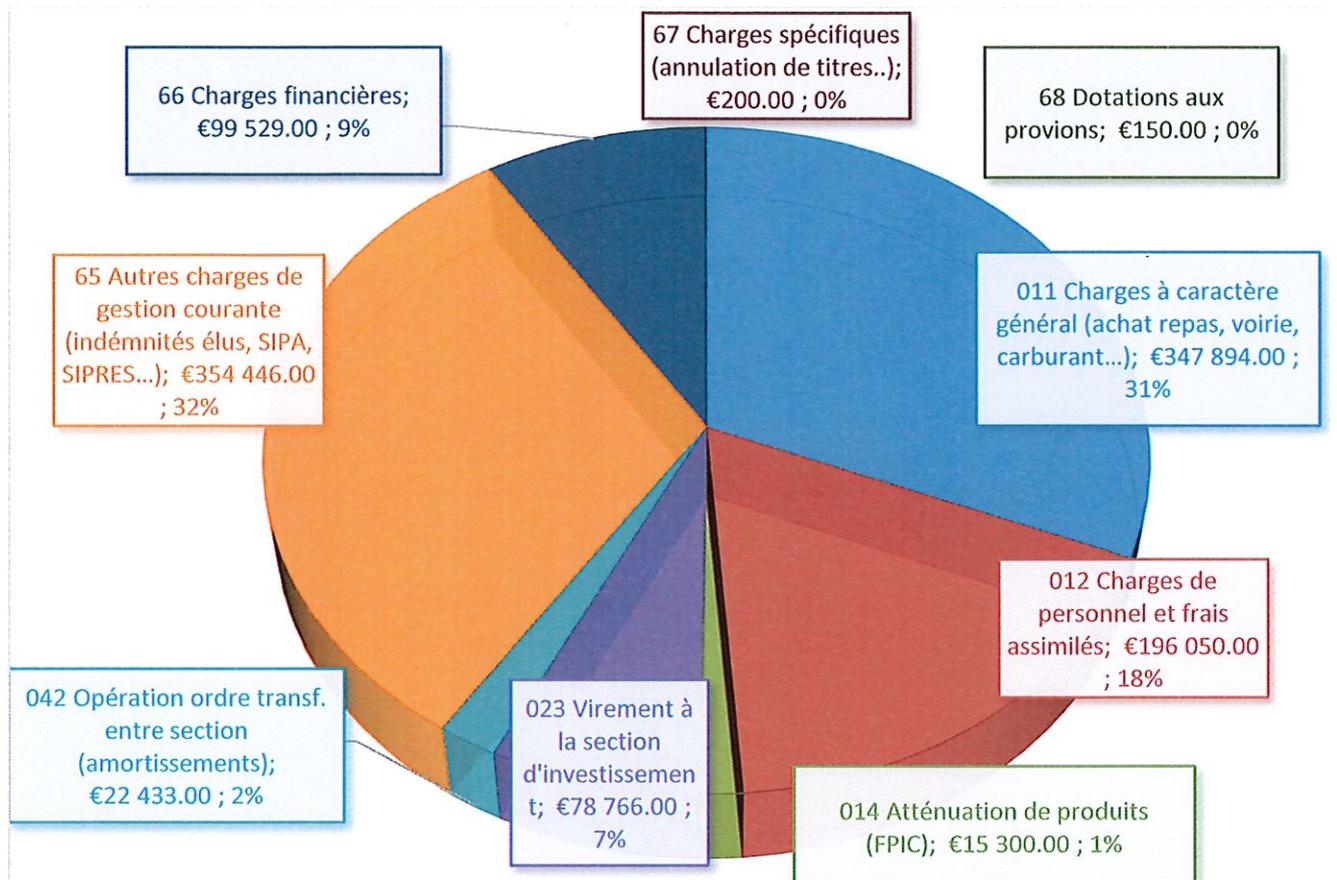
- Travaux de sécurisation de la route des Monts
- Réhabilitation de l'ancienne école qui accueillera une MAM d'une capacité de 12 enfants, confortera la bibliothèque et qui mettra en location 3 appartements à l'étage
- Relevage des tombes dans le cimetière
- Sécurisation et entretien de l'école primaire

Toutefois, il demeure une forte inquiétude sur la capacité de la commune à financer l'ensemble de ces travaux en raison des difficultés financières du SIPA et du risque d'appel à contribution (52 000,00 € pour Héry-sur-Alby).

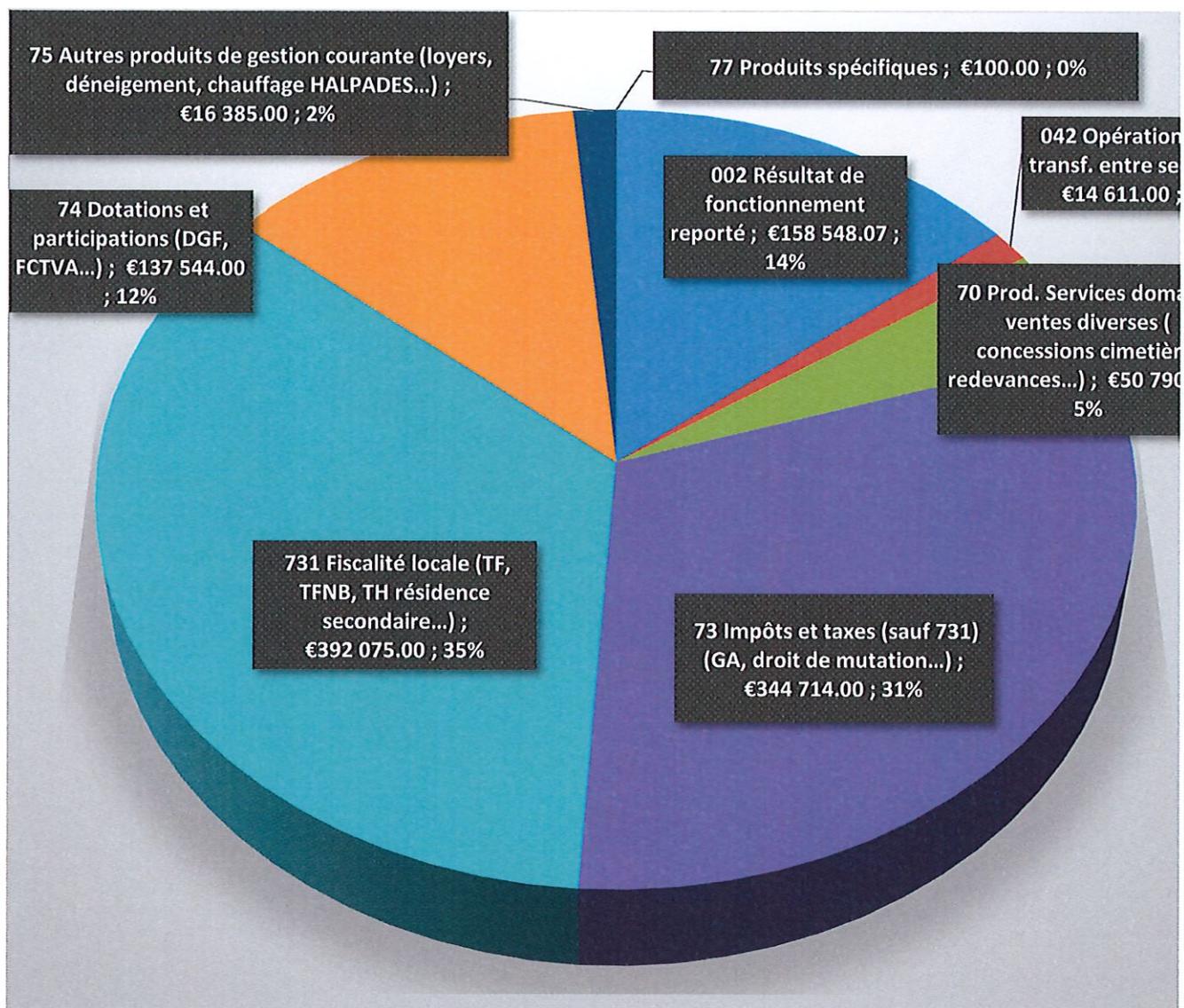
## LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

#### Dépenses

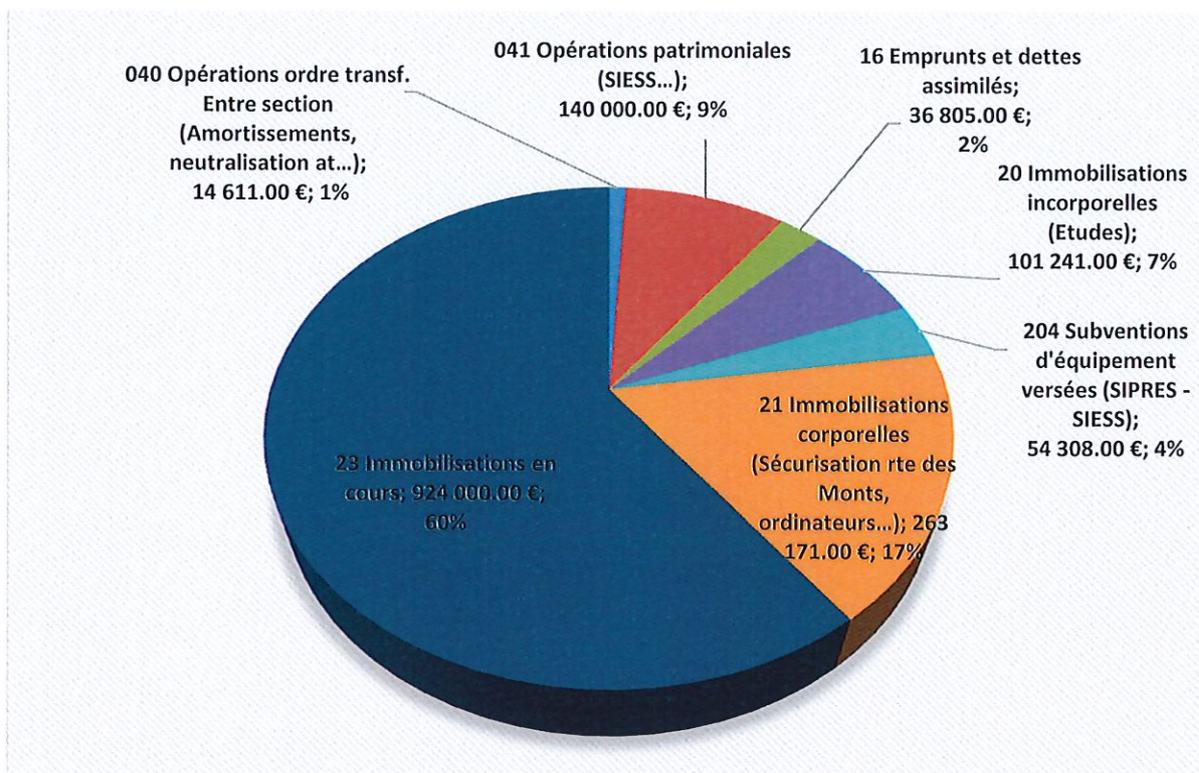


## Recettes

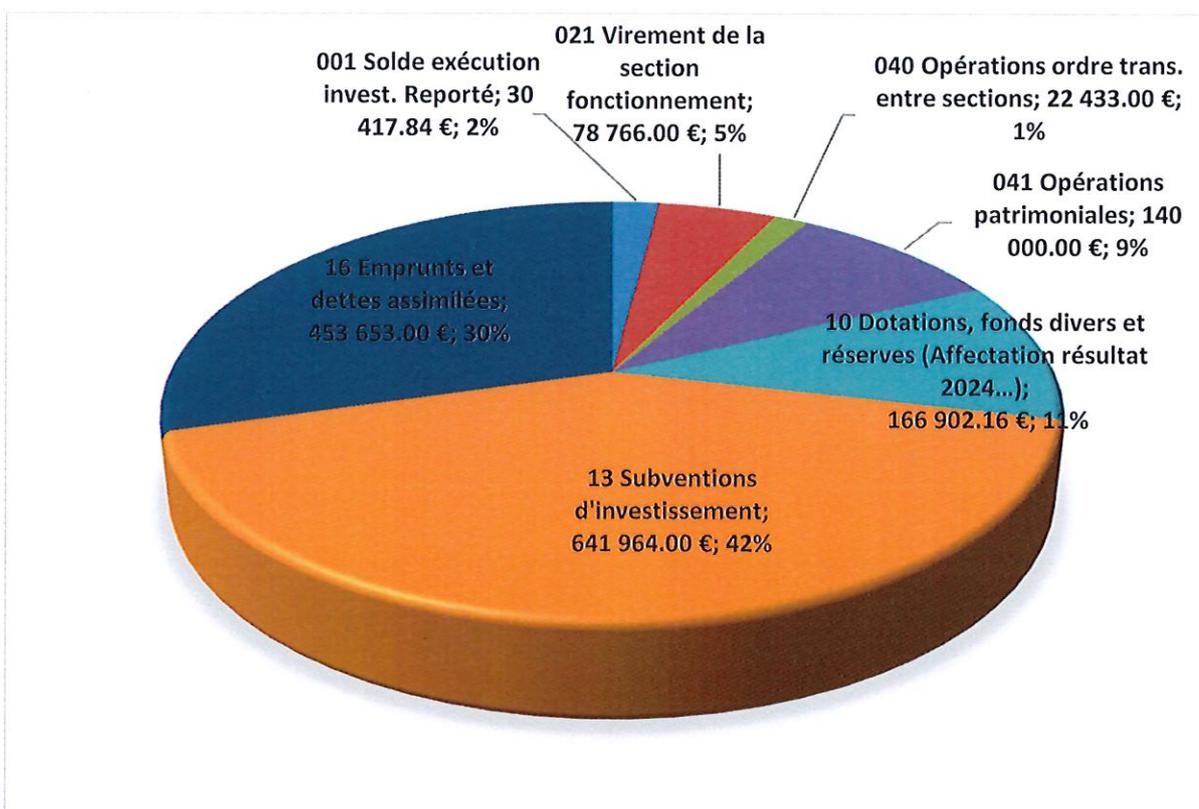


## Section d'Investissement

### Dépenses



### Recettes





Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	84 200 €	12.10 %	10 188 €
		<b>TOTAL</b>	<b>315 087 €</b>

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI) et vu les dispositions de l'article 1636 B *sexies* I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux des taxes communales comme suit :

- ☞ Taxe sur foncier bâti ..... 29.36 %
- ☞ Taxe sur le foncier non bâti..... 66.94 %
- ☞ Taxe d'habitation..... 12.10 %

Monsieur le maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **V - CONVENTION D'INTERVENTION DU CHANTIER LOCAL D'INSERTION**

Dans le cadre de son action sociale et avec l'appui du Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy dispose d'une équipe d'insertion destinée à favoriser la création d'emplois pérennes pour des publics en difficulté.

Monsieur le Maire rappelle que nous faisons appel à eux pour l'entretien d'espaces verts depuis plusieurs années.

Il est proposé de leur confier, en 2025, l'entretien des espaces verts dans les secteurs : Chemin des Cabris/Grosses Pierres, Chemin du Mas, Chemin des Gaimes, fossé Route de Molnaz et Chemin communal pour un montant de 2 664 €.

La convention dans laquelle l'entretien des espaces verts cités ci-dessus sera réalisé par le Chantier Local d'Insertion pour un coût de 2 664 € est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré le 9 avril 2025 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,  
Jacques ARCHINARD



Le Secrétaire de séance,  
Patrick CLAVEL,  
Adjoint Travaux